



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL  
LORS DE SA PROCHAINE SEANCE**

Séance extraordinaire du Conseil général sous la présidence de **M. Nicolas Giacomotti**, président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. Il salue également M. Pierre Spielmann, assis à la table du Conseil communal. M. Spielmann, ancien boursier de la Commune de Morat, a été mandaté par le Conseil communal pour l'établissement des comptes en l'absence de M. Bonny, boursier communal. M. Giacomotti se réjouit de la présence du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Depuis la dernière séance, **M. Giacomotti**, président, a à faire part de la démission de M. Jean-Pierre Burri du Groupe Vernay pour des raisons médicales. Au nom de l'ensemble du Conseil général, il tient à le remercier pour ses années d'engagement pour la collectivité et à lui souhaiter un bon rétablissement. Afin de le remplacer, une élection complémentaire aura lieu le 24 septembre 2023. Le nombre de conseillers généraux passe dès lors momentanément à 59.

Lors de la dernière séance, M. Dominic Catillaz du Groupe Le Centre avait annoncé sa démission avec effet à fin mai 2023. La première des viennent-ensuite, M<sup>me</sup> Oriane Catillaz, a été proclamée élue et a accepté son élection. Il lui souhaite dès lors la cordiale bienvenue au sein du Législatif. M<sup>me</sup> Catillaz a été assermentée le 27 juin 2023 et peut donc légalement siéger dès ce soir. Applaudissements.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

**SCRUTATEURS**

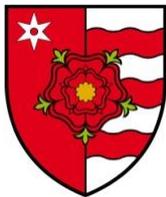
M<sup>me</sup> et MM. Ariane Baudois Plancherel, Steve Pillonel et Martin Veluzat.

**CONSEIL GENERAL**

Excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Françoise Barras, Jérôme Carrard, Axel Catillaz, Patrick Jousson, Bruno Marmy, Fabrice Pillonel, Gilles Pillonel et Marie-Thérèse Villadoniga

En date du 25 juin 2023, M. Jean-Pierre Burri a annoncé sa démission avec effet immédiat pour raisons de santé. Aucun nouveau membre a été nommé pour le remplacer à ce jour.

51 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 26 voix.



**DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Le quorum étant atteint, **M. Nicolas Giacomotti**, président, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

**CONSEIL COMMUNAL**

M. Eric Chassot, syndic, est excusé.

M. Joseph Borcard, représentant la Commune dans une autre séance, arrivera en cours de séance.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un membre suppléant au Bureau du Conseil général pour la période administrative.
4. Approbation des comptes et du rapport de gestion spécifique aux comptes 2022 – message n° 56.
5. Postulat déposé par le Groupe Murist-Vuissens avec comme sujet « Besoins d'infrastructures notamment des vestiaires pour le centre sportif du village de Murist ».
6. Révision totale du règlement général de police de la Commune d'Estavayer – message n° 54.
7. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 350'000.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football du FC Montbrelloz à Forel – message n° 55.
8. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MAI 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 23 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, remercie M<sup>me</sup> Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

**2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. Nicolas Giacomotti**, président, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les conseillers généraux pourront prendre la parole pendant les « divers ». Il donne la parole au Conseil communal.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Philippe Aegerter, conseiller communal, communique :**

**Auberge de Bussy**

Comme mentionné lors du dernier Conseil général, nous pouvons maintenant vous confirmer une bonne nouvelle concernant l'Auberge de Bussy. En date du 23 juin dernier, nous avons signé un contrat de bail pour l'exploitation de cet endroit, pour une durée de 5 ans, reconductible.

Cette nouvelle société, composée de deux frères, l'un avec une formation de cuisinier (avec patente), est prête à relever le défi de redonner vie à ce lieu d'échanges et d'importance sociale pour notre Commune, resté fermé trop longtemps. Selon leur projet, ils proposeront une carte variée de plats traditionnels et pizzas.

Il est convenu que le restaurant ouvrira le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le premier grand événement sur site sera la Bénichon.

D'ici-là, la Jeunesse de Forel-Autavaux-Montbrelloz pourra encore disposer du lieu pendant quelques semaines, le temps de terminer leurs décors pour le giron des jeunes broyardes.

Ensuite, quelques travaux seront entrepris pour rendre le lieu plus accueillant.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo, conseillère communale, communique :**

**Etude de sécurité des routes communales (du BPA) et état d'avancement de la résolution des déficits de sécurité**

En juin 2019, le BPA (Bureau de prévention des accidents) a été mandaté par la Commune pour l'établissement d'une inspection de sécurité (Road Safety Inspection RSI) sur le réseau routier communal. Le BPA a rendu son étude en janvier 2021 et a recensé 626 déficits de sécurité et/ou non-conformités sur le réseau routier communal.

Un groupe de travail interne aux services communaux a été constitué. Il est composé des chefs de Secteurs de la voirie, de la police et des infrastructures routières. Il se base sur l'étude BPA afin de mettre en place une stratégie de mise en œuvre des corrections et solutions visant à éliminer les déficits identifiés. Le groupe de travail s'est réuni de novembre 2021 à octobre 2022 et a délimité le cadre et la méthodologie de résolution et/ou de remise en conformité.

A ce jour, 105 déficits de sécurité ont été résolus à travers les projets routiers intégrés dans les budgets de fonctionnement annuels des trois Secteurs (voirie, police, infrastructures routières).

Le groupe de travail a recensé 215 déficits de sécurité ne nécessitant pas d'intervention communale, notamment pour les raisons suivantes :

- Le déficit de sécurité présente un très faible risque d'accident (voire absence du risque) et impliquerait pour son élimination une intervention trop conséquente (technique ou financière) ;
- Des décisions contraires ont été prises par le Service des ponts et chaussées (SPC) ;
- La législation ou les bases normatives (VSS) ont évolué ;
- La route concernée était privée ou cantonale (Les propriétaires sont ou seront informés).

Il reste 306 déficits de sécurité à traiter. Un grand nombre sera résolu dans le cadre de projets routiers déjà en cours d'étude ou à venir. Les autres seront, peu à peu, résolus dans le cadre des budgets annuels des trois Secteurs du groupe de travail.

Les données utiles issues de l'analyse BPA seront intégrées au SIT (Système d'Information Territorial) communal. Cette démarche permettra d'améliorer les synergies avec les autres types d'interventions et de stratégies du réseau routier communal (stratégie d'entretien des routes, concept mobilité et trafic, etc.). Pour information, le Groupe de travail tient à jour un tableau qui liste par catégories les mesures, soit celles traitées, celles en cours et celles ne nécessitant pas d'intervention.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

*Extrait : Rapport de synthèse – BPA - RSI Estavayer, janvier 2021*

N°	Secteur	Longueur du réseau [km]	Nb de déficits relevés	Nb de déficit / km	Répartition par niveau de risque
01a	Estavayer-le-Lac – Centre	2.240	48	21.43	
01b	Estavayer-le-Lac – Rives du Lac	5.010	53	10.58	
01c	Estavayer-le-Lac – Nord-est	2.805	20	7.13	
01d	Estavayer-le-Lac – La Prila	5.655	94	16.62	
01e	Estavayer-le-Lac – Bel-Air/En Fussy	3.895	49	12.58	
01f	Estavayer-le-Lac – Les Etangs	2.805	38	13.55	
02	Autavaux	2.530	27	10.67	
03	Forel	3.110	31	9.97	
04	Montbrelloz	3.120	24	7.69	
05	Les Planches	1.215	15	12.35	
06	Rueyres-les-Prés	3.495	23	6.58	
07	Morens	2.690	25	9.29	
08	Bussy	2.630	18	6.84	
09	Font / Mussillens	3.890	21	5.40	
10	La Vounaise	1.910	32	16.75	
11	Montborget	0.930	17	18.28	
12	Murist	3.525	37	10.50	
13	Franex	1.730	23	13.29	
14	Vuissens	2.870	31	10.80	
		56.055	626	11.17	

**3. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLEANT AU BUREAU DU CONSEIL GENERAL POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

A la suite de la démission du Conseil général de M. Dominic Catillaz du Groupe Le Centre, un membre suppléant doit être élu au Bureau du Conseil général pour la période administrative.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, fait part qu'il a reçu la candidature de M<sup>me</sup> Oriane Catillaz du Groupe Le Centre.

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, proclame élue M<sup>me</sup> Oriane Catillaz en qualité de membre suppléante du Bureau du Conseil général pour la période administrative. Applaudissements.

**4. APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION SPECIFIQUE AUX COMPTES 2022 – MESSAGE N° 56**

**M. Nicolas Giacomotti**, président, informe que, conformément à l'article 45, alinéa 5 du règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible, ce qui n'est pas le cas.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Avant de commencer l'examen des comptes, il explique comment ce point va être traité. Conformément aux articles 12 et 13 de la Loi sur les finances communales, ces documents seront examinés dans l'ordre suivant :

- Le compte de résultats 2022 ;
- Le compte des investissements 2022 ;
- Le bilan au 31 décembre 2022 ;
- Le rapport spécifique aux comptes 2022.

Pour chacun de ces points, la parole sera chaque fois donnée en premier au conseiller communal responsable des finances puis au rapporteur de la Commission financière. Pour les comptes de résultats et des investissements, après le rapport général du Conseil communal et de la Commission financière, ils seront passés en revue chapitre après chapitre. A chaque fois, le Conseil communal puis la Commission financière pourront intervenir avant la discussion de détails. Pour le bilan et le rapport de gestion spécifique aux comptes, la parole sera donnée au rapporteur du Conseil communal puis à la Commission financière. Le débat sera ensuite ouvert. Un vote d'ensemble pour ce point interviendra à la fin. Ensuite, pour le rapport d'activités, la parole sera donnée au vice-syndic. Le Conseil général prendra uniquement acte de ce dernier rapport. Aucune question n'est posée sur cette manière de faire.

#### **Examen du compte de résultats**

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, avant de passer au compte de résultats, donne quelques informations qui faciliteront la lecture du nombre impressionnant de pages reçues sur papier ou par voie numérique. En préambule, il rappelle qu'il avait fait deux communications au Conseil général le 28 mars et le 23 mai 2023, d'une part pour expliquer les diverses turbulences qui agitaient le Service des finances en raison de l'absence pour raisons de maladie de M. Bonny et ensuite pour expliquer l'arrivée de M. Spielmann qui a vraiment sauvé la mise et qui permet au Conseil communal de présenter des comptes 2022 ce soir. Sans lui, il n'y serait certainement pas arrivé car c'est un premier exercice très complexe puisque c'est l'introduction d'une clôture en mode du nouveau modèle comptable harmonisé. Il remercie ici M. Spielmann qui est l'ancien administrateur des finances de la Ville de Morat et il rappelle que cette dernière était commune-pilote pour l'introduction du MCH2, c'est pour dire à quel point il était qualifié pour effectuer ce travail. Chacun a pu le constater, le message aux comptes annuels, habituellement bien fourni, se résume à deux pages ; en effet, pour la première fois, un rapport détaillé spécifique aux comptes 2022 a été établi avec une quantité de renseignements d'ordre financier pour deux raisons : les exigences posées dans la loi sur les finances communales (articles 12 à 18) et surtout, grâce au grand professionnalisme de M. Pierre Spielmann, ici présent, qui a assuré la clôture des comptes depuis début mars et a rédigé ledit rapport de 49 pages. Il servira de canevas pour les années suivantes, à coup sûr.

Différents documents ont également été envoyés qui ne seront pas passés en revue, ni formellement approuvés ce soir, mais malgré tout nécessaires à la compréhension des comptes 2022 et à leur approbation ; il s'agit du rapport de la fiduciaire et du rapport d'activités 2022, ce dernier étant sur le site internet de la Commune. Dans ce même registre, le Conseil général a reçu les comptes 2022 selon leur classification par nature, et pour celui du compte de résultats et pour celui des investissements, mais uniquement pour information. On passera en revue ce soir ceux qui relèvent de la classification fonctionnelle. Mais les questions en relation avec des documents informatifs peuvent naturellement être posées. Pour le rapport d'activités, c'est le vice-syndic qui en dira quelques mots et qui répondra aux éventuelles questions ou la conseillère ou le conseiller communal concerné.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Les processus « présentation des comptes annuels » entre la Commission financière et le Conseil communal se sont déroulés sereinement, malgré cet épisode dans le Service des finances qui a contraint à demander ce délai supplémentaire d'1 mois. La fiduciaire NBA Audit SA a présenté son rapport détaillé d'env. 30 pages à la Commission financière en présence de M. Aegerter et de M. Spielmann, le 24 mai. Le rapport final de recommandation d'approbation des comptes a été remis également pour cette séance. Le Conseil communal a présenté ses comptes à la Commission financière le 30 mai et a répondu à des questions d'ordre général sur l'organisation du Service des finances, les remarques de la fiduciaire et à près de 25 questions spécifiques aux comptes présentés. Les estimations fiscales ont tout spécialement retenu l'attention de la Commission et M. Spielmann a pu répondre à toutes leurs questions.

Le Conseil communal se réjouit de présenter des comptes positifs, même si les mécanismes ou principes MCH2 y sont pour beaucoup au niveau des recettes fiscales ; toutefois, des provisions, faites sur des excédents d'exercices antérieurs, ont tout simplement passé à la trappe, s'il ose dire, soit virées à capital sans alimenter le compte de résultats - il pense notamment à la réserve RFFA de plus de 4 mio qui avait été constituée lors de la vente de terrain à la Prillaz. La mécanique MCH2 sert à la Commune dans certains cas mais, dans ce cas précis, elle l'a plutôt desservie, ce qui fait que cette réserve n'est pas perdue mais elle a coulé dans le capital au bilan. La plupart des communes fribourgeoises présentent aussi des comptes positifs, certaines sont même tombées dans l'euphorie en baissant les impôts, ce que le Conseil communal d'Estavayer ne va très probablement pas proposer au prochain budget. Mais il peut ce soir présenter un excédent de recettes de CHF 2'744'951.17 contre un excédent de charges budgété à CHF 1'726'901.00.

Information importante pour la lecture des documents soumis à l'approbation du Conseil général : en raison d'une pagination distincte entre la version papier et la version numérique, M. Aegerter devra indiquer, lors de chaque référence à un document, le n° de page de la version papier puis celui de la version numérique, pour celles et ceux qui ont souhaité avoir cette version.

Pour le compte de résultats (pages 1 à 70) (numérique : pages 65 à 134), on trouve la construction nouvelle de ce résultat à trois niveaux au tableau 5.2 du rapport de gestion. Mais c'est le tableau 6.1 en page 15 (numérique : page 17) qui explique clairement comment cet excédent a été réalisé ; on voit qu'au niveau des charges, pour les groupes 30, 31, 36, on est dans le tir par rapport au budget, voire en dessous, hormis l'attribution aux financements spéciaux (35), mais qui est à corréliser avec l'augmentation des taxes, eau, épuration déchets (42). Au niveau des recettes, la réévaluation des recettes fiscales (40) des années précédentes, selon MCH2 et le principe de l'application de l'image fidèle, provoque une plus-value de 3 mio dont 0,5 mio en relation avec la contribution immobilière. On constate également un écart positif de plus de 0,5 mio en raison d'un amortissement lié à la réévaluation du patrimoine qui n'avait pas été budgété (48), petite erreur de jeunesse dans l'application de directives très complexes. Il en va de même pour l'amortissement des subventions d'investissements (46) qui ramène pour plus de CHF 600'000.00 de revenus. Sous l'angle des charges selon leur classification par nature, et notamment les charges que la Commune ne maîtrise pas ou peu, la formation, la santé, la prévoyance sociale, que l'on retrouve dans le groupe 36, on est enfin plutôt en dessous du budget. Partie prenante dans les comités d'associations, les délégués communaux vont essayer d'intervenir encore plus au niveau du montage de ces budgets.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière (Cofin), communique son rapport :

### 1. Introduction :

C'est la première fois qu'ils reçoivent les comptes avec le système comptable MCH2 ainsi qu'un rapport clair, précis et extrêmement détaillé sur les finances communales. Dans ce rapport, on y trouve de nombreuses informations et constatations relatives à l'établissement des comptes, au système de contrôle interne ainsi qu'au résultat de l'audit. Il ne va pas répéter ce soir les divers règlements qui régissent l'établissement des comptes car chacun aura pu en prendre connaissances lors de l'analyse des divers documents reçus. En tant que Commission financière, ils tiennent, pour commencer, à relever l'excellent travail de M. Spielmann ainsi que du Services des finances qui a tenu le coup durant cette tempête qui les a bousculés en début d'année en obligeant à reporter l'approbation des comptes à ce soir.

### 2. Déroulement des séances :

Dans une première phase, le 24 mai 2023, la Commission financière a rencontré MM. Philippe Aegerter, conseiller communal en charge des Finances, Pierre Spielmann, responsable du Service financier ad interim et Thibeau Demaison, expert-réviseur de la fiduciaire NBA Audit SA, afin d'examiner le rapport de l'organe de révision. Il en résulte que les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 sont conformes aux dispositions de droit public de tenue des comptes communaux. La Commission financière a examiné les différents postes des comptes et a établi une liste de questions complémentaires qu'elle a communiquées au Conseil communal. Dans une deuxième étape, le 30 mai, en séance plénière, la Commission a rencontré le Conseil communal au complet afin d'obtenir les réponses aux questions préalablement transmises. Le Conseil communal a répondu de manière complète et transparente. La Cofin tient à le remercier.

### 3. Demande de détails

Lors de leurs entretiens, ils ont demandé des informations complémentaires pour les éléments suivants :

- Le manque de facturation de la contribution immobilière.
- La situation du mandat pour le Théâtre de la Prillaz.
- Les investissements futurs.
- La nouvelle méthode de calcul des revenus fiscaux.
- Diverses positions des comptes.

### 4. Examen des comptes 2022 et rapport de gestion

Malgré un budget prévisionnel 2022 avec un excédent de charges de CHF 1'726'901.00, l'exercice s'est soldé par un bénéfice net à CHF 2'744'951.17 contre CHF 7'707'969.10 pour 2021. Ce résultat est dû principalement à :

- Des rentrées fiscales plus importantes de presque 4 mio, dues à un changement de la manière de calcul et un rattrapage des années précédentes.
- Dissolution de la réserve de réévaluation MCH2 pour environ CHF 500'000.00.
- Diminution d'amortissements pour environ 1 mio.
- Contribution immobilière pour CHF 500'000.00 non facturée les années passées.

Sans tenir compte de ces recettes extraordinaires, les comptes auraient bouclé avec un déficit d'environ 2 mio soit CHF 200'000.00 de moins que le budget. Ce n'est donc pas un résultat si exceptionnel qu'il en a l'air et il faut donc le relativiser. La COFIN a toujours relevé son inquiétude durant les dernières années sur les finances communales. Concernant les indicateurs, il est clair que les ajustements liés aux impôts des années précédentes ainsi que les contributions immobilières encaissées sont considérés comme des revenus pour l'exercice 2022 et améliorent les ratios. Le passage au MCH2 a un impact sur le calcul du taux d'endettement net (suite à la réévaluation du patrimoine financier le ratio est de 25% et donc bon), cependant les ajustements MCH2 sont pris en compte dans le calcul des autres ratios. Les



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

indicateurs préoccupants sont la dette brute par rapport aux revenus à 179% (mauvais) et le taux d'autofinancement à 13% qui est moyen. Il pense que chacun a eu l'occasion de parcourir ce rapport qualifié de très bonne qualité, comme déjà dit, avec des indicateurs importants qui ont été relevés aussi bien positifs que négatifs. Il est donc toujours nécessaire de faire preuve de prudence quant à l'avenir communal en conservant une rigueur financière par des économies sur son fonctionnement et continuer à rendre attentifs les divers services afin d'optimiser leurs processus. Pour ce qui est des terrains industriels, il relève que cela a avancé sur 2023 mais des investissements importants ont également été votés. Il rappelle que, comme déjà dit en 2022, les taux d'intérêts sont en augmentation et qu'un taux qui augmente de 1% est équivalent à environ CHF 750'000.00 à CHF 800'000.00 de charges supplémentaires. Le Conseil communal est conscient et inquiet de la situation, il persévère dans sa recherche de solutions pour de nouvelles rentrées financières. Le travail de la Commission a été facilité par des commentaires annexés et inclus dans les comptes. Cela a été fort apprécié comme chaque année et a grandement facilité la lecture de ceux-ci.

#### **5. Rapport de la fiduciaire**

MCH2 a demandé la mise en place d'un système de contrôle interne dit SCI. Celui-ci est maintenant en place mais avec une importante réserve de la part de la fiduciaire sur son caractère formalisé et adapté aux risques de la structure. La Cofin relève également dans ce rapport qu'il y a des remarques concernant l'organisation du Dicastère des finances, en particulier :

- La non-organisation d'une suppléance du boursier communal qui a entraîné de nombreux retards dans le bouclage et une perte de temps/informations conséquente pour les personnes qui ont dû reprendre tout ou partie de ces tâches.
- Une délimitation claire des tâches opérées par le Service financier et supervisées par le boursier communal ainsi que des tâches opérées par le boursier communal et supervisées par le Conseil communal semble à revoir.

Suite au passage au plan comptable MCH2 dès l'exercice 2022, le patrimoine financier et le patrimoine administratif de la Commune ont été réévalués selon les modalités suivantes :

- Le patrimoine administratif a été repris sur 20 ans d'amortissements forçant les équipes à travailler avec des informations historiques.
- Le patrimoine financier est, lui, évalué selon le principe de la valeur du marché.
- Les différents retraitements ont fait l'objet de réserves correspondantes dans les fonds propres de la Commune, portant ceux-ci à 116 mio en fin d'exercice contre 40 mio en début d'exercice.

La fiduciaire relève la responsabilité du Conseil communal, et plus particulièrement de la personne en charge du Dicastère des finances de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci et d'établir les processus de supervision nécessaires aux activités opérées par le Département afin de pallier, sans que cela génère de dysfonctionnement, l'absence d'une personne. La Cofin recommande ainsi d'organiser sans plus tarder les éléments suivants :

- Suppléance organisée et communiquée pour chaque poste du Service financier.
- Un cahier des charges précis pour chaque poste du Service financier.

#### **6. Etat des investissements**

La Cofin a reçu, avec les comptes, la liste de l'état des investissements au 31.12.2022. Elle demande au Conseil communal de tenir cette liste à jour et de venir auprès du Conseil général avec un message sur les divers dépassements.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

### 7. Demandes de la COFIN

Pour résumer, la Cofin demande au Conseil communal de :

- Mettre en place les recommandations de la fiduciaire sur la suppléance du Service des finances ainsi que vérifier cela également dans les autres Dicastères.
- Etablir un budget annuel des investissements et une planification financière des investissements.

Ainsi que de :

- Venir avec un message sur les divers dépassements des objets votés.
- Suivre les investissements.
- Continuer à chercher des solutions pour de nouvelles rentrées fiscales.
- Trouver des solutions d'économies dans les divers services.

Et pour finir :

- Un suivi deux fois par an des crédits-cadres votés.

### 8. Conclusion

La Commission financière relève à nouveau l'excellent travail du Service financier pour l'établissement des comptes et demande qu'il en soit remercié via son responsable ad interim M. Spielmann et sa cheffe de Secteur, M<sup>me</sup> Pillonel. Ceci va de même envers toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation du rapport d'activités. Il remercie également ses collègues de la Commission financière pour l'excellente collégialité ainsi que leur temps passé à l'analyse des divers documents et comptes mis à disposition et à leur implication importante lors des séances de préparation. Pour conclure, la Commission financière préavise favorablement, à l'unanimité des personnes présentes, les comptes de fonctionnement 2022 ainsi que le rapport de gestion et demande au Conseil général de les approuver tels que présentés par le Conseil communal avec un bénéfice de CHF 2'774'951.17.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, remercie la Commission financière pour ce rapport fourni.

**Chapitre 0 Administration générale.** Charges de CHF 5'694'790.75, produits de CHF 492'089.06

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense.** Charges de CHF 2'378'013.33, produits de CHF 1'538'495.60

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

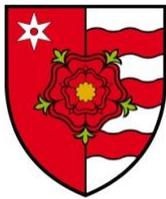
La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 2 Formation.** Charges de CHF 14'962'568.63, produits de CHF 1'334'505.70

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, relève une question posée au compte 21300.3612.10 « Participation aux frais d'exploitation du Cycle d'orientation » sur la hausse constatée par rapport au budget. La différence vient du fait que le Cycle d'orientation avait demandé de mettre au budget un montant de CHF 3'827'565.60 pour 2022. Ce montant comprend la part communale pour la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Si le montant avait été mis au budget selon les documents du Cycle d'orientation, la Commune aurait pu avoir un montant de CHF 51'123.95 comme produit sur l'exploitation puisque c'est le montant qui lui est restitué par l'Association. Également une question au compte 21900.3130.03 « Frais de transport des écoliers » concernant la différence par rapport au budget, le montant avait été budgété trop bas.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 3 Culture, sport et loisirs.** Charges de CHF 2'490'135.60, produits de CHF 809'513.55

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, relève une question posée au compte 32280.4250.00 « Vente de marchandises / Salle de la Prillaz » sur le fait que s'il y a toujours plus de manifestations, pourquoi y a-t-il moins de ventes ? La réponse est que cela dépend des manifestations. Il y a beaucoup de manifestations/utilisations communales où soit les boissons sont offertes, soit pas de boisson du tout. Il y a également des manifestations où l'on accepte le droit de bouchon du coup pas de consommation dans la salle. Une remarque également au compte 34100.3636.00 « Dons et subventions », il y a eu une erreur dans les budgets et à l'avenir cela sera corrigé.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 4 Santé.** Charges de CHF 4'456'376.45, produits de CHF 7'329.90

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 5 Prévoyance sociale.** Charges de CHF 5'888'983.15, produits de CHF 629'182.85

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, informe d'une question posée au compte 54510.4260.01 « Participation aux repas » pourquoi les recettes sont-elles inférieures au budget si la fréquentation est plus élevée ? La réponse est que la fréquentation est plus élevée à l'AES mais les repas moins nombreux.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 6 Trafic et télécommunications.** Charges de CHF 4'422'034.48, produits de CHF 154'618.35

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, informe d'une question posée au compte 61500.3161.00 « Location de machines et véhicules » de savoir s'il est prévu de changer la nacelle, au vu du commentaire au compte, ou de continuer à louer une machine si nécessaire. La réponse est qu'il est prévu de racheter une nouvelle machine avec nacelle répondant aux normes et aux besoins des services dans le cadre d'une demande de crédit-cadre d'investissement qui va arriver pour env. 40 véhicules.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire.** Charges de CHF 7'798'348.57, produits de CHF 7'214'758.31

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il s'agit des comptes dit de régie, donc approvisionnement en eau, épuration et déchets, qui doivent être respectivement couverts les deux premiers à 100% et le troisième à 70%. Ces quotas ont été atteints. Une mécanique un peu compliquée à comprendre mais vue avec la Cofin. Dès l'instant où un excédent est relevé, il ne peut plus simplement être mis sur la réserve. Il y a maintenant deux réserves, celle qui s'appelle financement spécial pour le maintien de la valeur et l'autre est financement pour l'équilibre du compte. Cette mécanique on la trouve bien dans le compte de résultats et on en parlera un peu au passif du bilan. Ces directives du Service des communes sur cette mécanique-là ont amené un petit problème avec les déchets, soit une réserve négative pour le maintien de la valeur.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, informe au chapitre 71010 « Approvisionnement en eau » qu'une question a été posée à savoir s'il serait possible d'adapter les achats d'eau en fonction des prix pratiqués par les partenaires de la Commune. La réponse est que la vente d'eau potable ainsi que son financement sont strictement encadrés par la loi sur l'eau. Les prix correspondent à des prix effectifs incluant les obligations de planification des investissements futurs.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 8 Economie publique.** Charges de CHF 512'841.41, produits de CHF 33'124.35

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 9 Finances et impôts.** Charges de CHF 4'592'305.64, produits de CHF 40'982'780.33

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, a fait ses commentaires dans son introduction aussi bien sur l'impôt des personnes physiques et morales mais également sur la contribution immobilière. M. Castaldi a également apporté des compléments à ce sujet de telle sorte qu'il n'a pas d'autre commentaire à ajouter.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**Examen du compte des investissements 2022**

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, souligne que c'est un compte que l'on présente pour la première fois. Autrefois on trouvait le détail dans « L'état des investissements », document qui se trouve aujourd'hui en pages 35 à 40 du rapport détaillé (numérique : pages 37 à 42). Il est classé par « messages » et subdivisé en patrimoine administratif et financier ; ce document a le mérite de montrer les montants de dépenses et recettes depuis le vote du message. On constatera que c'est un montant de 5,4 millions qui a été dépensé en investissements après subventions, donc bien en deçà du montant prévu dans la planification financière qui, il le rappelle, était fixé un peu arbitrairement forfaitairement à 12 millions.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière.

**Chapitre 0 Administration générale.** Charges de CHF 116'396.55

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense.** Aucun montant.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 2 Formation.** Charges de CHF 1'026'619.50, produits de CHF 292'979.95

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 3 Culture, sport et loisirs.** Charges de CHF 583'378.30, produits de CHF 91'500.00

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 4 Santé.** Aucun montant.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 5 Prévoyance sociale.** Aucun montant.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 6 Trafic et télécommunications.** Charges de CHF 2'843'497.53, produits de CHF 578'953.70

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire.** Charges de CHF 2'521'876.39, produits de CHF 628'567.75

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.  
La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.  
Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 8 Economie publique.** Aucun montant.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.  
La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.  
Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Chapitre 9 Finances et impôts.** Charges de CHF 1'592'001.40, produits de CHF 7'091'768.27

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.  
La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.  
Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

**Examen du bilan au 31 décembre 2022** qui présente un total de CHF 209'730'850.85. Il a subi des modifications importantes suite à la réévaluation des patrimoines financier et administratif. Le capital propre passe de CHF 40'165'941.98 à CHF 116'148'920.73. Les capitaux de tiers se montent à CHF 93'581'930.12.

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, souligne que la grande transformation du bilan repose sur l'application des articles 43 et 44 de l'ordonnance sur les finances communales, soit les réévaluations des patrimoines financiers, inscrits à leur vénale ; les patrimoines administratifs (PA) (recherche historique jusqu'à 20 ans) sont inscrits à leur valeur initiale d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements selon leur durée d'utilisation. En résumé, cela veut dire que les amortissements complémentaires sur le PA faits pendant des années par les communes ne sont pas pris en compte ; la différence comptable alimente toutefois une réserve de réévaluation qui pourra être utilisée linéairement pendant 10 ans (Ce sont les CHF 538'238.17 qui apparaissent en revenus 2022 dans le compte de résultats par ex.). Autres effets sur les réserves et les provisions : la provision créée lors de la vente de terrain à la Prillaz, pour combler l'effet RFFA, de 4 mios au 31.12.2021 est tout simplement dissoute en tant que telle et virée au capital. Le tableau en page 28 (numérique : page 30) du rapport spécifique, le bilan, montre comment notre capital propre passe de 40 mios à 116 mios. Il rappelle que selon l'article 20 de la loi sur les finances communales sur l'équilibre financier, un excédent de charges peut être admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber. Petit stop sur les réserves du groupe 29, soit sur les financements spéciaux : M. Aegerter cite l'augmentation importante de ces financements pour le maintien de la valeur et le couac de la réserve négative « déchets » dont il a parlé précédemment.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière.

Le bilan au 31 décembre 2022 ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**Rapport de gestion spécifique aux comptes 2022 :**

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il a déjà fait référence à de nombreuses reprises à ce document ce soir. Le Conseil communal attire l'attention toutefois sur :

- Le tableau des flux de trésorerie en page 29 (Numérique : page 31) est un des éléments nouveaux qui doit être formellement approuvé.
- Les indicateurs sur la situation financière de la Commune, qui sont demandés par l'article 23 de la LFCo. On les trouve en pages 41 à 48 (Numérique : pages 43 à 50). L'interprétation de ces indicateurs va dans le sens d'une situation financière estimée comme majoritairement positive. Un indice est préoccupant, celui de la dette brute par rapport aux revenus ; il est de 179% ; il serait considéré comme bon s'il était dans une fourchette de 50 à 100%.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière.

Rubrique 1 « Introduction »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 2 « Synthèses »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 3 « Quotité d'impôt et taxes communales »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 4 « Principes relatifs à la présentation des comptes selon MCH2 »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 5 « Résultat »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 6 « Compte de résultats »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 7 « Compte des investissements »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Rubrique 8 « Bilan »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 9 « Tableau des flux de trésorerie »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 10 « Annexes aux comptes annuels »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Rubrique 11 « Indicateurs financiers et limitation de l'endettement »

**M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Avant de passer au vote final, **M. Nicolas Giacomotti**, président, ouvre la discussion sur l'ensemble des comptes 2022 présentés ce soir.

Ce dernier point ne provoque plus de question, ni de commentaire.

Lors du vote, les comptes et le rapport de gestion spécifique aux comptes 2022 de la Commune d'Estavayer sont approuvés à l'unanimité.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, tient, au nom de l'ensemble du Conseil général, à remercier l'ensemble de l'équipe des finances de la Commune avec un merci particulier à M. Spielmann pour leur travail. Applaudissements.

**Examen du rapport d'activités 2022.** Selon l'article 19 de la loi sur les finances communales, le rapport d'activités est présenté en même temps que les comptes, ce qui est fait ce soir. Cet article précise que le Conseil général prend acte de ce rapport. Le rapport d'activités est un document très intéressant qui donne une multitude d'informations sur le fonctionnement de la Commune et des différents dicastères.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, espère que tout le monde a pris le temps de le lire attentivement afin de se faire une idée plus précise de tout ce qui est entrepris au sein de la Commune. Si ce n'est pas le cas, il n'est jamais trop tard.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, souligne que c'est aujourd'hui une tradition bien établie pour le Conseil communal que de présenter son rapport d'activités lors de la séance des comptes. Comme indiqué dans le message, on peut comprendre une foule de choses et de fonctionnements à la lecture de ce document disponible sur le site internet de la Commune. Sur demande, une version imprimée peut être fournie, mais chacun comprendra aisément la réticence du Conseil communal à noircir du papier sans raison. Merci aux conseillers généraux de leur lecture et de leurs remarques toujours judicieuses ; elles permettent de composer un erratum qui saura corriger les défauts de jeunesse de ce rapport, merci de leurs questions qui n'auront peut-être pas immédiatement de réponse, mais pour paraphraser un historien de l'antiquité dont il a malheureusement oublié le nom « ce seront d'excellentes questions ». Merci enfin à tous les rédacteurs de ce document et à ses relecteurs pour le travail effectué.

Ce rapport ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général. Le Conseil général prend acte de ce rapport d'activités.

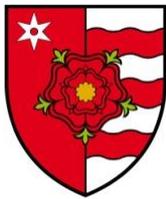
**5. POSTULAT DEPOSE PAR LE GROUPE MURIST-VUISSENS AVEC COMME SUJET « BESOINS D'INFRASTRUCTURES NOTAMMENT DES VESTIAIRES POUR LE CENTRE SPORTIF DU VILLAGE DE MURIST ».**

**M. Cédric Bugnon**, rapporteur du Groupe Murist-Vuissens, rappelle que le postulat déposé concerne le besoin d'infrastructures, notamment des vestiaires supplémentaires pour le centre sportif du village de Murist qui regroupe divers sports qui se pratiquent simultanément. Le Groupe souhaite qu'un projet soit fait rapidement pour pallier ce problème. De plus, une collaboration avec les commissions concernées serait bienvenue, notamment pour éviter un manque d'informations et de compréhension au sein de tous les groupes.

**M. Nicolas Schmutz**, rapporteur de la Commission du réseau sportif, informe que celle-ci soutient le postulat demandé par le Groupe Murist-Vuissens. Toutefois, elle demande au Conseil communal de l'inclure dans leur étude. Elle estime même qu'une analyse sur l'ensemble de la Commune devrait être menée. Ceci permettrait d'avoir une vision globale sur l'état des infrastructures sur les différents sites et leur utilisation. Même si, comme dit précédemment, la Commission conseille d'accepter ce postulat, on doit faire attention à ne pas créer un précédent. L'établissement des besoins doit essentiellement venir des clubs et des sociétés et non de la Commune. De manière générale, elle souhaite vivement être plus impliquée dans les réflexions afin de bénéficier d'une connaissance plus étoffée de la situation au sein de la Commune et des divers projets en cours. La Commission attend donc du Conseil communal une meilleure collaboration et une plus grande mise en commun des informations. Merci d'avance.

**M. Yves Blanc**, rapporteur du Conseil communal, a bien pris note de la demande de la Commission du réseau sportif. En effet, elle a peu été associée aux projets du réseau sportif. Il n'y a pas beaucoup de projets qui sont finis. Toutefois, il relève qu'une convocation va être envoyée à cette Commission pour la fin août où il y aura beaucoup de projets à débattre qui sont toujours en train d'être travaillés dans les services communaux. Il faut attendre un peu mais c'est sûr qu'une convocation sera envoyée d'ici la semaine prochaine pour la fin août.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Christine Duc**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, soutient la demande de postulat du Groupe Murist-Vuissens visant l'amélioration des infrastructures sportives. Afin d'éviter un nombre important de postulats relatifs aux infrastructures sportives du territoire communal, son Groupe encourage le Conseil communal à étudier l'ensemble des infrastructures sportives communales afin d'optimiser les démarches administratives et leurs coûts relatifs.

**M. Christophe Pillonel**, au nom du Groupe Le Centre, informe que ce dernier est favorable au postulat du Groupe Murist-Vuissens concernant l'étude des besoins d'infrastructures, notamment des vestiaires pour le centre sportif du village de Murist. Cependant, il aimerait proposer au Conseil communal, si ce postulat est accepté, d'étendre l'étude des besoins en infrastructures sportives à l'ensemble des villages et de la ville de la Commune. Cette extension de l'étude permettrait d'avoir une vision globale des besoins et d'établir une bonne planification des investissements futurs, en donnant des priorités claires.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le postulat déposé par le Groupe Murist-Vuissens avec comme sujet « Besoins d'infrastructures notamment des vestiaires pour le centre sportif du village de Murist » est accepté à l'unanimité.

#### **6. REVISION TOTALE DU REGLEMENT GENERAL DE POLICE DE LA COMMUNE D'ESTAVAYER – MESSAGE N° 54**

La Commission financière n'a pas de commentaire à faire.

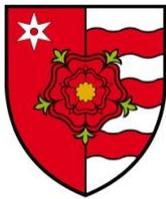
**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, souligne qu'il n'y a pas de grande révolution sur cette refonte du règlement. Il revient sur une indication faite par le Groupe Vernay avec deux erreurs de mise en page faites dans la présentation de ce document avec une page vide et une redite dans un article qui seront corrigées pour l'envoi final. Une communication sera faite dans le Journal communal, également sur proposition du Groupe Vernay, par rapport aux articles principaux touchés par des changements.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, la révision totale du règlement général de police de la Commune d'Estavayer est acceptée à l'unanimité.

#### **7. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 350'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DU FC MONTBRELLOZ A FOREL – MESSAGE N° 55**

**M. Raphaël Duc**, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci s'est réunie le 13 juin pour étudier ce message. Après discussion, celle-ci donne un préavis favorable à ce crédit à la majorité des membres présents.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Nicolas Schmutz**, rapporteur de la Commission du réseau sportif, informe que celle-ci a pris bonne note du message n° 55 pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football du FC Montbrelloz à Forel. Les travaux prévus représentent une mise en conformité de l'éclairage afin que le FC puisse continuer à exploiter les installations de manière conforme. Par conséquent, elle soutient l'octroi de ce crédit d'investissement pour ces travaux nécessaires et encourage le Conseil général à en faire de même. Toutefois, elle ne peut que regretter de ne pas avoir été consultée dans la réflexion afin de disposer des connaissances complètes du dossier. Il est vrai qu'il s'agit « que » d'assainissement et de mise en conformité. Cependant, la Commission estime que ce sujet fait partie intégrante de son travail et elle aurait souhaité être impliquée dans l'analyse. Ses membres prennent bonne note du message de M. Blanc, conseiller communal, pour le futur de la collaboration avec eux.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteure du Conseil communal, relève qu'effectivement, comme pour le terrain de Bussy, il s'agit juste d'un remplacement. La différence des coûts et que, dans le cas soumis ce soir, les mâts doivent être changés puisqu'ils ne supporteront plus les LED et également les socles qui ne sont plus conformes. C'est la raison pour laquelle le coût est nettement plus cher que le remplacement de l'éclairage du terrain de Bussy où également la Commission du réseau sportif n'avait pas été consultée. Elle reste à disposition en cas de questions.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

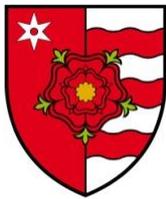
**M. Michel Zadory**, conseiller général, relève que le montant de CHF 35'000.00 prévu pour le réengazonnement du terrain de football lui paraît un peu élevé. Le Secteur des espaces verts ne serait-il pas apte à faire ce travail ?

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteure du Conseil communal, en l'absence du chef de Dicastère, répond qu'il faut savoir que des offres ont été demandées lors de la rédaction de ce message, sachant qu'il y aura des fouilles à faire. C'est clair que lors de la réalisation des travaux, on regardera qui sera à-même de les faire ; néanmoins que cela soit les services communaux ou un externe, les coûts resteront sensiblement les mêmes puisque le réengazonnement de ce terrain devra être fait de manière professionnelle.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, informe que ce Groupe a étudié ce message avec enthousiasme. Comme le Conseil général peut l'imaginer, ils sont très satisfaits du contenu de ce message. Mais à qui va finalement profiter cet investissement ? Le Club qui occupe le terrain, c'est le FC Montbrelloz; un Club très actif dans la vie associative communale qui comporte :

- Deux équipes d'actifs : 4<sup>ème</sup> ligue qui vient de terminer les promotions en finissant 3<sup>ème</sup> de son groupe et 5<sup>ème</sup> ligue.
- Une équipe de seniors.
- Six équipes de juniors C, D, E, F et G pour les plus petits.
- Un groupement de juniors avec le FC Ressudens, Centre-Broye et Corcelles-Payerne pour les juniors A, B et C.

Soit plus de 80 joueurs actifs et presque autant de juniors, 17 entraîneurs et assistants, 4 arbitres officiels et 6 arbitres minis.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le FC Montbrelloz est un acteur-clé de la vie associative des villages, de la Commune depuis de nombreuses années, depuis 1928, le FC Montbrelloz a 95 ans cette année. Ce Club s'efforce d'offrir à ses membres, principalement les jeunes, un environnement propice à la pratique du football. Un nouvel éclairage permettra de garantir l'utilisation pour les matchs en soirées, cela permettra également d'augmenter la disponibilité du terrain, offrant ainsi davantage de créneaux-horaires aux différents groupes d'âges et permettra aux joueurs et joueuses de s'entraîner de manière optimale. En conclusion, il invite le Conseil général à soutenir ce message pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football de Forel. Il représente bien plus qu'une simple amélioration des infrastructures sportives, mais un investissement pour l'avenir de la Commune et de la jeunesse.

**M. Martin Veluzat**, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève que, lors de leur séance de préparation, ils ont été surpris d'apprendre que l'installation des mâts pourrait être effectuée à l'aide d'un hélicoptère. Alors que l'on sait que l'on doit diminuer les émissions, en tant que Commune, ce n'est pas très responsable et cohérent de préconiser une telle variante. Ils ne peuvent que demander qu'une option plus responsable soit utilisée. Cependant, le Groupe soutient le projet à sa majorité.

**M<sup>me</sup> Marlis Schwarzentrub**, rapporteure du Conseil communal, informe qu'effectivement, au vu du montant, le Conseil communal s'est donné la mission de demander deux offres. D'habitude pour la rédaction d'un message, une seule offre est demandée. Les deux entreprises ont proposé cette pose avec l'hélicoptère au vu de l'emplacement du terrain et de la saison où ces travaux seront réalisés. Néanmoins, comme écrit dans le message, lors de la mise en soumissions, une offre avec camion-grue ou nacelle sera demandée afin de trouver la meilleure solution possible pour ménager le terrain et aussi l'empreinte carbone.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 350'000.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage du terrain de football du FC Montbrelloz à Forel est accepté à l'unanimité.

## 8. DIVERS

**M. Nicolas Giacomotti**, président, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

En premier lieu, **M. Nicolas Giacomotti**, président, informe d'une demande qui a été traitée lors de la dernière séance du Bureau du Conseil général le 12 juin 2023. **M<sup>me</sup> Magali Vésy**, conseillère générale, a fait une demande de congé d'1 an du Conseil général pour effectuer un voyage familial à l'étranger. Au vu des arguments évoqués par cette dernière et du fait qu'une démission de sa part engendrerait une élection complémentaire à organiser pour le village de Morens, le Bureau a décidé de lui octroyer ce congé. A noter que la démission de **M. Burri** n'était pas connue lors de la prise de cette décision.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Nicolas Giacomotti**, président, informe également que lors de cette même séance du Bureau, le sujet du défraiement des séances d'informations au Conseil général a été abordé. Une demande d'informations à ce sujet est parvenue de M<sup>me</sup> Elodie Calais, conseillère générale. Sans qu'elle ne soit au courant, le Bureau avait déjà débattu sur ce sujet lors de sa séance du 5 décembre 2022 et le Bureau n'est pas revenu sur sa décision. Il profite de la séance de ce soir pour faire part de la décision prise. Les membres du Bureau ont décidé de maintenir le statu quo et de réétudier ce point lors de la prochaine législature. Les arguments principaux annoncés étaient le fait que se renseigner fait également partie du travail des élus et ne doit pas forcément être rémunéré et, d'autre part, le signal donné à la population de procéder à une augmentation des honoraires des conseillers au vu des finances communales. Il en a personnellement parlé avec M<sup>me</sup> Calais ; c'était simplement une question car elle n'était pas au courant que ce sujet avait déjà été débattu au Bureau, raison pour laquelle il donne ce soir cette information à l'ensemble du Conseil général.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M. Nicolas Giacomotti**, président, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**M. Michel Zadory**, conseiller général, aimerait profiter des « divers » pour remercier la Commune, les employés de la voirie et des espaces verts et certains membres des Autorités qui ont œuvré comme bénévoles au Festival des roses il y a 10 jours. C'était waouh ! C'était l'adjectif qui ressortait durant ces 3 jours. Ils ont eu de la chance avec le temps, la ville a été transformée en un jardin extraordinaire, depuis vendredi après-midi jusqu'à dimanche soir, petits et grands sont venus admirer les œuvres des 19 paysagistes et fleuristes. Une première : le concours des fleuristes de la Romandie dans l'enceinte du Château a attiré une foule considérable. C'était une façon de donner de l'importance à ce métier qui est en voie de disparition et il pense que, dans 2 ans, cette expérience sera réitérée. Ce concours n'a rien à faire avec le concours des apprentis fleuristes de Payerne, ce sont deux manifestations différentes. Les visiteurs du District, du Canton, de Romandie et de Suisse allemande sont venus en nombre admirer la belle cité d'Estavayer-le-Lac. Le record d'affluence de 2019 a été battu. Il remercie son comité pour l'immense travail accompli. Il remercie également tous les bénévoles sans qui une telle manifestation n'aurait pas pu être mise sur pied. Merci à tous leurs fidèles sponsors. On doit continuer de renforcer l'image de la ville et continuer d'aider l'Office du tourisme dans son travail de promotion régionale. Merci à toutes et tous d'avoir permis de réaliser un magnifique 5<sup>ème</sup> Festival des roses.

**M<sup>me</sup> Karine Lüthi**, conseillère générale, souligne que chacun a déjà pu se familiariser avec la régulation de l'éclairage public sur le territoire d'Estavayer, et le bilan tiré par la Commune est très positif. Afin de valoriser l'extinction des lumières auprès du grand public, un groupe de travail de la Commission de l'énergie organise le 22 septembre 2023 une édition staviacoise de « La nuit est belle », une soirée ludique et pédagogique au cœur de la nuit. Des ateliers et des conférences, le tout accessible gratuitement, permettront d'explorer les impacts de la pollution lumineuse et de vivre la nuit autrement, en famille ou entre amis. Les villages de Bussy, Estavayer-le-Lac, Forel, Murist et Vuissens accueilleront différentes conférences et animations, telles qu'observation des étoiles, balades nocturnes, astrophotographie, repas à la bougie, etc. Pour le bon déroulement de cette soirée, ils auront besoin des membres des Autorités. En effet, cette soirée ne pourra exister sans l'aide de précieux bénévoles. Dans les jours à venir, ses collègues recevront un e-mail leur permettant de s'inscrire directement pour le lieu de leur choix. Les organisateurs les remercient d'avance pour leur soutien à ce bel événement.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M. Cédric Bugnon**, au nom du Groupe Murist-Vuissens, revient sur le projet de trottoirs dans la localité de La Vounaise et se questionne sur son avancée et ses délais. Concrètement, comme rien n'est encore en place, le Groupe demande qu'une solution provisoire soit mise en place au plus tard pour la prochaine rentrée scolaire. La sécurité des enfants est primordiale. Actuellement, une dizaine d'enfants prennent le bus à raison de deux allers-retours dans la journée. Ils s'y rendent à pied le long de la route cantonale de manière totalement insécure. Il y a effectivement beaucoup de trafic, notamment des camions ne laissant pas suffisamment d'espace aux enfants pour se tenir au bord de la route. Faut-il attendre un accident pour réagir à cette situation préoccupante ?

**M<sup>me</sup> Marie-Joëlle Pythoud Siegrist**, conseillère générale, revient sur un titre paru dans la première page de La Liberté aujourd'hui « Le bruit des trains les rend fous ! ». Les valeurs-limites du bruit de 60 et 50 dB, mesurées sur la ligne Bulle-Broc, sont dépassées. Les voisins des rails sont usés par ce bruit sourd. Ils se plaignent de la cadence des trains, des sifflements ainsi que des murs secoués de leurs maisons qui tremblent. Elle se pose des questions au sujet de l'installation du nouvel home prévu proche des rails des chemins de fer. Est-ce qu'une étude de décibels a été faite à Estavayer ? Combien de trains sont prévus par heure ? Y a-t-il des horaires-limites à ne pas dépasser ? La création de nouvelles entreprises situées dans la zone Plein Sud ainsi qu'ELSA ne va-t-elle pas engendrer de grosses nuisances sonores dues à l'augmentation des trains sur cette ligne ? Elle doit dire que la réponse donnée par les TPF aux riverains mis devant le fait accompli – « On n'a pas de baguette magique » - n'est pas rassurante du tout quant à la qualité de vie des aînés installés dans leur maison de retraite. Cette dernière demeure va-t-elle leur offrir une vie paisible et harmonieuse comme ils le méritent ?

**M<sup>me</sup> Anne Meyer Loetscher**, conseillère générale, relève qu'à minuit les lumières s'éteignent sur la Commune, les étoiles sont belles, la lune brille de mille feux, mais à l'heure où la saison est propice à une vie nocturne active, elle pense que la nuit devient parfois dangereuse. Lorsqu'on rentre à pied, on n'y voit rien, on s'achoppe à des bords de trottoirs. Parfois lorsqu'on est en voiture, on rencontre des groupes d'adolescents qui, eux, ne sont pas si sages au bord de la route. Elle se demande finalement quel est l'apport d'une nuit complètement noire entre minuit et 5h du matin en relation avec la sécurité des piétons. S'il y a une vraie économie d'énergie, elle pourrait comprendre cette mesure, si tel n'est pas le cas, elle pense qu'on pourrait la réviser finalement particulièrement lorsqu'il y a une vie nocturne. Elle entend ce qui a été dit ce soir et soutiendra activement cette manifestation du mois de septembre où effectivement on doit faire attention à la pollution lumineuse. Mais si elle parle de ce sujet ce soir c'est parce qu'elle vit dans un quartier qui est dans la nuit véritablement de minuit à 5h et que régulièrement des situations qui ne sont pas idéales sont constatées parce que les jeunes, voire moins jeunes, rentrent à pied et que la sécurité n'est pas assurée.

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, répond à M. Bugnon qu'elle comprend leurs préoccupations par rapport au déficit de sécurité pour la traversée de La Vounaise. Le dossier est malheureusement toujours bloqué à Fribourg mais ce n'est pas une raison en effet pour ne pas réagir avant qu'un accident ne survienne. Donc elle va voir à l'interne ce qui peut être mis en place comme mesures provisoires pour essayer de sécuriser au maximum les élèves. Une Commission de la mobilité se réunit toutes les 4 semaines et ce type de sujets liés au manque de sécurité y sont traités. Donc c'est un sujet pour lequel on peut trouver des solutions pour éviter des accidents. Pas plus tard qu'il y a 2 jours, elle a contacté un responsable du Service des ponts et chaussées pour parler de ces dossiers en suspens ; elle essaie de faire son maximum pour que cela avance. C'est compliqué à Fribourg, ils sont surchargés mais ce n'est pas une raison pour que la Commune n'essaie pas de mettre en place quelque chose. Elle prend note et en parlera à la prochaine séance de la Commission.



DATE : 28 JUIN 2023 – 20H00

Commune d'Estavayer

**M<sup>me</sup> Carole Raetzo**, rapporteure du Conseil communal, répond à M<sup>me</sup> Meyer Loetscher, qu'elle comprend ses soucis. Cela lui est également arrivé de s'encoupler en rentrant dans une nuit noire. Il s'agit d'une décision du Conseil communal, qui a permis de grandes économies financières et d'énergie, surtout actuellement avec la hausse des coûts de l'énergie qui vont s'annoncer encore plus importants l'année prochaine. Elle prend note de cette remarque qui sera discutée au sein du Conseil communal. Des règles ont été établies par le Conseil communal qui ont été figées mais des petits réglages pourront être faits. On doit toutefois veiller à ce que les giratoires soient illuminés. Elle prend note.

**M. Eric Rey**, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Marie-Joëlle Pythoud Siegrist et relève qu'effectivement l'article paru ce jour dans la presse soulève pas mal de questions. Il dénote également, si sa mémoire est bonne, que l'on a une sensibilité au bruit qui s'est accrue et que les critères d'évaluation d'aujourd'hui ne sont plus très satisfaisants puisqu'il s'agit de lisser la courbe sur une journée entière pour savoir le bruit produit aux abords d'une voie de chemins de fer ou aux abords des routes. Ce sont ces instruments de mesures qui sont mis en cause. Pour ce qui concerne l'emplacement du nouvel EMS à Estavayer-le-Lac, les communes ont donné leur aval lors de l'assemblée et il y aura une votation populaire sur le financement de ces EMS cet automne. Entre-temps, le Réseau santé social de la Broye fribourgeoise travaille sur la mise en route de cet EMS au travers d'un plan d'aménagement de détail qui devra être constitué sur la parcelle. Ce plan d'aménagement de détail traite justement des questions liées au bruit et comment apporter une réponse à cette proximité des voies ferrées. Plusieurs réponses sont possibles liées aux matériaux utilisés et aux aménagements divers de protection qui peuvent être installés. Le Conseil communal a pris note et transmettra lors des prochaines étapes du plan d'aménagement de détail au Réseau santé social de la Broye fribourgeoise les doléances, demandes, inquiétudes émises et fera en sorte que cette thématique soit traitée de manière correcte et qu'on puisse vraiment créer ici un endroit qui soit vraiment bien pour les dernières années des aînés.

**M<sup>me</sup> Marie-Claude Ceriani Lambert**, conseillère générale, étant donné que personne ne l'a fait jusqu'à maintenant, tient à remercier Michel Zadory pour l'organisation de ce magnifique Festival des roses après quelques années d'attente dues au Covid. « Merci Michel des Roses ». Applaudissements.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 14 septembre 2023 à 20h00. Il demande aux intervenants de la soirée de remettre à M<sup>me</sup> Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

**M. Nicolas Giacomotti**, président, remercie toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance du Conseil général. Il souhaite d'ores et déjà à toutes et tous un bon retour dans leur foyer. Finalement, il tient à souhaiter un bel été et espère les rencontrer nombreuses et nombreux lors des magnifiques manifestations organisées dans la Commune.

Il lève la séance à 21h24.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Nicolas Giacomotti  
Président

Anne-Claude Christan  
Secrétaire du Conseil général

Armand Villadoniga  
Secrétaire général